



REGROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES DE TAXI DE MONTRÉAL

Le 13 décembre 2014

Att: M. CARLOS J. LEITÃO- Ministre De finance du Québec.

Sujet : Transport illégal et l'industrie de taxi à Montréal.

M. Le Ministre, le RPTM est un organisme à but non lucratif qui regroupe plus que 2000 artisans de taxi sur l'île de Montréal sur une base volontaire; son but principal est de s'assurer d'une bonne représentation des artisans du Taxi afin d'améliorer leur situation financière et d'aider toutes les instances politiques dans leur gestion de l'industrie.

Depuis 2009 notre organisme à collaboré :

- 1- Avec la ville de Montréal afin d'améliorer la vocation du Bureau de Taxi (loi 69)
- 2- Avec L'ARQ pour la réorganisation fiscale de cette industrie, on continue toujours à collaborer dans ce sens (Annexe B attaché).
- 3- Avec la commission du transport pour réévaluer sa méthode de tarification.
- 4- Etc...

Aujourd'hui, M. Le Ministre, on tend la main au ministère du transport afin de nous aider à sauver l'industrie de taxi face au transport illégal.

M. le Ministre, plus de 11000 familles vivent de cette industrie à Montréal, et depuis plusieurs années, elle est la cible de toute forme de transport qui vient gruger dans nos clientèles, sans aucune action du gouvernement.

L'industrie de taxi au Québec est régis par la loi provinciale sur le transport, mais à Montréal par un règlement additionnel de la ville le RCG 10-09 du BTM.

Suivant la loi et le règlement, tout transport rémunéré de personne, devient un transport commercial et ne peut être légal qu'avec un permit de transport émis par la CTQ.

Mais depuis des années, on voit que des transporteurs illégaux (comme Uber et Amigo express) envahissent la ville sans tenir compte de la sécurité de la population et surtout la situation financière de l'industrie de taxi qui est déjà très mal en point.

M. le Ministre, depuis des années les artisans de taxi rêvaient à une technologie plus efficace et plus transparente pour l'amélioration du service à la clientèle, mais les principaux joueurs dans notre industrie retardaient ce changement pour des raisons privées.

L'arrivée hâtive de cette technologie, a ouvert la porte aux transporteurs illégaux et a mis en danger la population faute de l'application.

Le RPTM a toujours demandé un meilleur encadrement et une meilleure application de la loi; mais à cause de son absence sur la table provinciale sur le taxi, nos demandes sont diluées avant d'arriver aux décideurs.

M. Le Ministre,

- puisque l'industrie de taxi à Montréal est règlementée par une loi et un règlement
- puisque cette loi et ce règlement amène des obligations énormes aux artisans.
- puisque les artisans sont obligés de passer par des cours de formations initiales et continus, même si la qualité de ces cours n'est pas au rendez-vous.
- puisque la sécurité des clients et le service à la clientèle font partie des soucis des artisans.
- puisque la tarification du taxi est contrôlée par la commission du transport,

Et étant donné que :

- les transporteurs illégaux ne payent aucune taxes, donc est considéré comme un travail en noir.
- Les illégaux ne sont pas règlementés.
- Les transporteurs illégaux n'assurent pas la sécurité des clients.
- Les transporteurs illégaux n'ont aucune formation.
- Les illégaux n'ont aucune obligation fiscale.
- La tarification des illégaux n'est pas règlementé, ni contrôlée.

Le RPTM ne peut que vous demander une action concrète et urgente envers ces illégaux pour sauver le futur de notre industrie et la sécurité des clients.

On demande :

- un changement urgent de loi pour un encadrement clair du transport des personnes à la hauteur de l'année 2014.
- une autorisation à tous les agents de paix à saisir indéfiniment l'outil du transport (exp. Voiture) et des amendes beaucoup plus imposantes.
- Des crédits d'impôts plus significatifs, pour aider l'industrie à avoir une tarification plus compétitive. (copie lettre CTQ attachée annexe A).
- Et finalement donner une place permanente au RPTM sur la table provinciale sur le taxi pour une meilleure vision de la base de l'industrie, et une meilleure collaboration avec les artisans.

M. Le Ministre, le RPTM se met à votre disposition pour toutes informations supplémentaires pour vous éclaircir sur la situation globale de notre industrie à Montréal.

Cordialement
MAX-LOUIS ROSALBERT
Président RPTM
service@rptm.co
www.rptm.co

Annexe A :

Le 22 octobre 2014

Att: Commission de Transport du Québec

Sujet : Étude sur la Tarification Taxi octobre 2014

Le RPTM et RPCTM remercie la CTQ pour l'instauration d'un système automatique d'étude de tarification taxi et de mettre à jour la variation des dépenses et leurs effet sur notre revenu.

Le RPCTM pense que c'est un pas très important pour une meilleure gérance de cette industrie, hors après cette étape, le RPCTM aimerait attirer l'attention de la CTQ sur la méthode de compensation utilisée et son effet négatif sur notre clientèle.

- Attendu qu'à chaque augmentation de tarification dans notre industrie nous perdons une grande partie de notre clientèle, soit pour le transport illégal ou pour les limousines.
- Attendu que depuis le début de la politique sur le cocktail de transport, créé par le gouvernement, l'industrie de taxi n'était pas considéré ce qui a amené une grande différence dans la tarification entre les différentes sections de ce cocktail et celle ci.
- Attendu que la CTQ ne fixe pas la tarification des limousines et que leur tarification est devenue trop proche de celle du taxi régulier.
- Attendu que le budget du gouvernement est dans une période de coupure majeure spécialement dans la santé et le transport, et que cette partie est une clientèle importante dans l'industrie de taxi.
- Attendu que le transport illégal gruge dans la clientèle de taxi, sans aucune action de la part des ministères.
- Attendu que les réglementations sont dessués et trop en retard par rapport à la croissance rapide de la technologie, ce qui met présentement le futur de cette industrie en danger de disparition.
- Attendu que notre industrie est supposément en voie de réorganisation et d'ajustement de réglementations, d'ailleurs c'est ce qu'on entend des fonctionnaires, mais le ministre refuse des changements de lois ce qui met notre industrie dans un noir total.

Suite à tous ces constatations, le RPCTM ne peut que demander à la CTQ de ne pas augmenter la tarification et avancer la faillite de notre industrie, puisque notre industrie est déjà dans le rouge.

Mais attendu que l'industrie subie une augmentation de coût de 2.6% qui n'est pas compensable nul part, attendu que notre industrie est déjà dans une période financièrement lamentable et attendu que le revenu de chaque chauffeur varie d'une région à une autre et d'un chauffeur à un autre, on demande officiellement aux différents ministères de sauver cette industrie au moins avec un crédit d'impôt sur 2.6% du revenu brut déclarer par chaque chauffeur et propriétaire.

On pense avec une décision de ce genre, vous pouvez sauver l'industrie d'une faillite proche et certaine.

Le RPCTM se met à la disposition de tout ministère pour aider à sauver cette industrie d'une faillite certaine.

Veuillez, Messieurs accepter nos salutations les meilleurs, en espérant qu'ils ne seront pas les derniers.

MAX-LOUIS ROSALBERT
Président RPTM
Et Président Provisoir-RPCTM

CC. - M. ROBERT POËTI – Ministre du transport du Québec
- M. CARLOS J. LEITÃO – Ministre des finances du Québec.
- M. PHILIPPE COUILLARD – Premier ministre du Québec

ANNEXE B



REGROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES ET CHAUFFEURS DE TAXI DE MONTRÉAL

Le 08 décembre 2014

Att : Agence de Revenu du Québec.

- M. Sami Jabbour- directeur bureau de lutte contre l'évasion
- M. Éric Ménard- Chef du service des projets C

Sujet : Installation du MEV dans les Taxis, et contrer les transporteurs illégaux.

Messieurs,

Depuis le début de ce projet, le RPTM a toujours appuyé l'ARC pour un meilleur encadrement de notre industrie.

Plusieurs propositions, à tous les niveaux, ont été suggérées pour contrer tout ce qui est transport illégal; Malheureusement jusqu'à date aucune action concrète ne s'est manifestée dans l'industrie du taxi. De ce fait, nous déplorons une perte croissante de la clientèle destinée à cette industrie du taxi.

Suite à plusieurs sondages auprès de nos membres, on considère que l'installation du MEV, utiliser conformément selon les directives de l'ARQ, pourra contribuer à ramener une grande partie de notre marché et aidera l'ARQ à fermer la porte aux transporteurs illégaux.

Par contre, comme on l'a toujours constaté, un règlement sans contrôle n'est pas efficace, donc on suggère fortement qu'un programme de contrôle soit établi avec les contrôleurs routiers, la police et le bureau de taxi de Montréal.

D'autres, solutions pour aider l'industrie à vaincre elle-même les transporteurs illégaux :

- 1- subvention plus élevée sur les produits pétroliers : la dernière décision de la CTQ le 1^{er} décembre 2014 de ne pas changer la tarification du taximètre aide l'industrie à rester un peu compétitive, mais il y a eu une augmentation de 2.4% de nos coûts que l'industrie à absorber. Mais la situation désastreuse présente de notre industrie ne nous permet plus d'absorber plus de dépenses.
- 2- Bonifier les subventions sur les voitures électriques et hybrides : vous pouvez nous aider à virer en vert et changer l'image de notre industrie en bonifiant les subventions sur ce genre de voiture et aidant la ville de Montréal à installer des infrastructures pour les voitures électriques.
- 3- Accès ouvert et gratuit à tous les marchés : l'aéroport de Montréal, la gare centrale, les contrats STM, les hôtels etc... le chauffeur est limité par un marché à

cause des intermédiaires en services, le coût d'accès à ces marchés est devenu insupportable.

- 4- Moratoire sur les permis restreints et transfert de permis en région : à Montréal c'est le désastre, spécialement avec la décision de la CTQ d'émettre plusieurs permis restreints et réguliers (dernièrement) par une juste demande et support d'un intermédiaire en service, sans aucune étude du marché. Cette façon de faire doit être arrêtée, le nombre de taxi à Montréal est saturé et les intermédiaires en service profitent de cette situation pour augmenter leurs revenus et monopoliser plusieurs marchés et mettre les propriétaires des permis réguliers en faillites.
- 5- Crédit d'impôt : notre industrie est mal règlementée, des crédits d'impôt doivent être autorisés comme : crédit pour repas chaud, crédit pour habillement spécifique, crédit pour le temps perdu irrécupérable des cours continus, crédit pour les vérifications d'antécédents, physiothérapie etc..
- 6- Création de fond de retraite : le chauffeur de taxi n'a aucune garantie de retraite, même le propriétaire qui voit présentement son fond de retraite (valeur de son permis s'effondrer avec le transport illégal).
- 7- Tarification suivant le quart de travail : une tarification diversifiée peut encourager les chauffeurs à rester dans le transport légal.
- 8- Droit privilégiés : le taxi c'est un transport public et doit avoir plusieurs privilèges, comme le virage à gauche sur toutes les intersections (un projet pilote était instauré à Montréal et c'était la réussite total), toutes les voies réservées et lumières blanches (cigarette prioritaire de passage de bus).
- 9- Création d'assurance collective : les assurances des chauffeurs et taxis sont trop élevés, il faut créer un fond pour des assurances collectives.
- 10- Et finalement et le plus important, la représentation de notre industrie est contrôlée par des intermédiaires en services ou par des fonctionnaires.

Un organisme professionnel doit être constitué par les propriétaires et chauffeurs pour pouvoir mieux collaborer avec le gouvernement visant un futur ensoleillé de notre industrie.

Nous considérons que l'ARQ doit se pencher sur ces demandes pour contrer le travail au noir des transporteurs illégaux

Pour prouver notre bonne foi et améliorer notre collaboration, le RPCTM demande une visite de votre laboratoire pour mieux saisir les enjeux et embûches et ainsi optimiser les solutions.

Merci de l'attention que vous porterez à nos demandes.

MAX LOUIS ROSALBERT
Président- RPTM et RPCTM
Service @rptm.co